ORDONNANCE COLLECTIVE

Centre de santé et de services sociaux
du Granit

TITRE : **Ventolin (salbumatol)**	**OC- 0011**
Référence à un protocole : Oui □ Non □ _____ **à une technique : Oui □ Non □ _____**	**Remplace :** **Date de révision prévue : Novembre 2010** **Date d'entrée en vigueur : 19 octobre 2006**
Professionnels visés par l'ordonnance: Inhalothérapeute qui possède la formation, les connaissances et les compétences nécessaires	
Secteur(s) d'activités(s) : - clinique externe	
Groupe de personnes visées ou situation clinique visée : - patients ayant une ordonnance collective ou individuelle pour spirométrie - patients ayant une ordonnance individuelle de provocation bronchique à la méthacholine - patients ayant une ordonnance individuelle de pentamidine en aérosol	
Médecin répondant Le médecin de garde à l'urgence	

1. **Indications :**

   - Évaluer la réversibilité de l'obstruction bronchique
   - Prévenir ou rétablir une broncho constriction

2. **Contre-indication :**

   - hypersensibilité au salbumatol

   Procédures :

   - Se référer au protocole provocation à la méthacholine ou protocole de spirométrie
   - Administrer deux inhalations de Ventolin 100 mcg via une chambre d'espacement
   - Refaire une courbe V/V après 10 minutes (sauf pour pentamidine : voir protocole)

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Julie Byrns *Inhalothérapeute*	Date
Dre Suzanne Paquet *Chef du service de soins de longue durée*	Date

PROCESSUS DE VALIDATION

Anne Boulet *Chef du département de pharmacie*	Date
Marie-Claude Brunelle *Directrice de la qualité des services et des soins infirmiers*	Date

PROCESSUS D'APPROBATION

Dr Bernard Gélinas *Président du CMDP*	Date